



Communiqué de presse

Les premières communes neuchâteloises obtiennent le label « Commune en santé »

Le Canton de Neuchâtel franchit une étape importante dans sa politique de santé publique : La Grande Béroche, Milvignes et Val-de-Travers sont les trois premières communes neuchâteloises à obtenir le label « Commune en santé ». Cette reconnaissance, valable cinq ans, valorise l'engagement des communes pour un cadre de vie favorable à la santé et atteste de la pertinence de la mise en place du label dans le canton.

Le label « Commune en santé » encourage les communes, actrices de proximité, à agir sur ce qui influence la santé au quotidien (déterminants de la santé) : environnement physique et social, espaces publics, liens sociaux, santé à l'école, mobilité active ou encore santé au travail. Le Canton de Neuchâtel a décidé d'adhérer à cette démarche de labellisation en 2024.

Les trois premières communes neuchâteloises labellisées sont Milvignes, Val-de-Travers et La Grande Béroche. Elles se distinguent par des actions concrètes et durables dans six domaines et obtiennent ainsi trois étoiles, la plus haute distinction du label.

Des actions concrètes au service de la population

Ces trois communes se sont engagées dans des actions variées et adaptées à leurs réalités. La Commune de Mivignes a notamment mis en place le projet *Mil'générations*, qui permet aux enfants de la crèche communale et aux personnes âgées de partager un moment au travers de différentes activités. Elle a également développé *Milvignes en vacances*, qui offre aux enfants de 6 à 14 ans trois semaines par année d'activités gratuites en collaboration avec les sociétés locales. De son côté, Val-de-Travers a créé le *Forum des Associations*, qui offre la possibilité à ses habitant-e-s de découvrir, en un seul lieu, les associations actives dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et de la cohésion sociale. La commune a également mis sur pied la commission des seniors, qui vise notamment à sensibiliser les autorités politiques aux enjeux liés aux personnes de plus de 65 ans. La Grande Béroche, elle, propose notamment une initiation gratuite au sport pour toutes et tous au travers de *La Grande Bougeotte*. Pour ses seniors, elle organise une formation à l'utilisation des téléphones portables afin de réduire la fracture numérique. Dans le cadre de *Kallo Move*, les jeunes peuvent participer gratuitement à des ateliers sportifs encadrés par des monitrices et moniteurs formés.

Les communes ont bénéficié d'un accompagnement qui se poursuivra, assuré par objectif:ne et le service cantonal de la santé publique. Ce dispositif facilite l'élaboration du bilan communal, le développement d'actions durables et l'accès à un soutien financier dans le cadre de l'appel à projets annuel du Canton dans le domaine de la promotion de la santé.

Un succès qui confirme l'engagement commun

Ces premières labellisations s'inscrivent au cœur de la politique cantonale de santé publique 2025–2030, qui vise à renforcer des environnements favorables à la santé sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Elles mettent en évidence l'importance de l'action locale pour améliorer durablement la qualité de vie de la population. Elles sont également le résultat concret de la collaboration mise en place entre le Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS) et l'Association des Communes neuchâteloises (ACN), formalisée par une convention en 2024. Le Canton de Neuchâtel se réjouit de ces premières labellisations et compte sur cette dynamique positive pour encourager d'autres communes à développer des actions de promotion de la santé en faveur de leurs citoyennes et citoyens.



La remise officielle du label s'est déroulée le 22 janvier 2026, en présence de Frédéric Mairy, chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports, de Lysiane Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention et des représentant-e-s des trois communes labellisées.

Contacts :

Frédéric Mairy, Conseiller d'État, chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSRS), tél. 032 889 64 00 ;

Lysiane Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention, tél. 032 889 62 00 ;

Solange Platz Erard, conseillère communale, cheffe du dicastère de l'enfance et formation, des affaires sociales et santé publique, de la cohésion sociale et ressources humaines et présidente de la Commune de Milvignes, présidente de la Conférence des Directions communales en charge de la santé, tél. 032 886 58 30 ;

Sarah Fuchs-Rota, conseillère communale et cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports de la Commune de Val-de-Travers, co-présidente de l'Association des communes neuchâteloises, tél. 032 886 44 00 ;

Hassan Assumani, conseiller communal, chef du dicastère de l'administration, de la cohésion sociale et de la santé et président de la Commune de La Grande Béroche, tél. 032 886 52 00.

Neuchâtel, le 22 janvier 2026